

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :

En exercice 27  
Présents 23  
Votants 26  
Quorum 14

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202855-20261005-DCM\_2026\_10\_03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/10/2026

L'an deux mille vingt six

Le : 05 octobre 2026

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ROMAIN-LE-PUY  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
en Mairie, sous la présidence de Monsieur André GACHET, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 septembre 2026

PRESENTS : André GACHET, Florence PICHON, Alain RENE, Martine MEILLIER, Quentin ROURE, Isabelle ELVINGER, Philippe BERLANDE, Pierre GACHET, Jérôme ARCELIN, Corine JEAY, Hubert GODARD, Fabienne GIBASSIER, Annabelle BOURGIN, Marjorie COMBE, Jennifer CAPEL, Anna Paola ROYON, Magali ROUCHON, Jean-Baptiste CHAMBEFORT, Julien LOUAT, Laurent BRUYERE, Sandrine GRANGER, Laetitia PAYET, Nicolas LOPEZ.

ABSENTS : Sébastien DE ARAUJO, Jean-Philippe PELLEGRIN, Christelle MELI, Grégoire GRANGER.

POUVOIRS : Sébastien DE ARAUJO à Magali ROUCHON, Jean-Philippe PELLEGRIN à Sandrine GRANGER, Grégoire GRANGER à Laurent BRUYERE.

SECRETAIRE : Florence PICHON.

Délibération n°2026 10 03

OBJET : AVENANTS AU MARCHE DE TRAVAUX DE REHABILITATION DE L'ECOLE  
ELEMENTAIRE.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°2025\_05\_22 du 22 mai 2025 ayant pour objet l'autorisation de dépôt d'une demande de permis de démolir dans le cadre de la réhabilitation concernant l'école élémentaire,

Vu la délibération n°2025\_06\_15 du 23 juin 2025 ayant pour objet l'autorisation de signature du marché de « déconstruction, dépollution et désamiantage » concernant l'école élémentaire,

Vu la délibération n°2025\_06\_15 du 23 juin 2025 ayant pour objet l'autorisation d'un permis de construire concernant l'école élémentaire,

Vu la délibération du conseil municipal n°2026\_01\_02 du 19 janvier 2026 ayant pour objet l'attribution des marchés de travaux relatifs aux travaux de réhabilitation de l'école Jean Monnet,

Vu la délibération du conseil municipal n°2026\_01\_02 du 19 janvier 2026 ayant pour objet l'attribution des marchés de travaux relatifs aux travaux de réhabilitation de l'école Jean Monnet, spécialement ses lots numéro 1 à numéro 4,

Considérant que la déclaration de prix initiale pour les lots numérotés de 1 à 4 s'élevait à 1 853 358,36€ HT,

Considérant que les travaux supplémentaires pour les lots numérotés de 1 à 4 s'élèvent à 187 336,74€ HT, déclinés comme suit :

Lot 1 : Démolition – Désamiantage – Déplombage – Curage

La déclaration de prix (DPGF) d'origine du titulaire du lot s'élevait à 248 104€ HT.

Les travaux supplémentaires jusqu'à ce jour se déclinent à hauteur de 31 827€ HT

Lot 2 : Bâtiments modulaires

La déclaration de prix (DPGF) d'origine du titulaire du lot s'élevait à 329 332,20€ HT

Les travaux supplémentaires jusqu'à ce jour se déclinent à hauteur de € 24 178€ HT

Lot 03 : Terrassement VRD

La déclaration de prix (DPGF) d'origine du titulaire du lot s'élevait à 175 922,16€ HT.

Les travaux supplémentaires jusqu'à ce jour se déclinent à hauteur de 20 192,40€ HT

Lot 4 : Gros œuvre – Maçonnerie

La déclaration de prix (DPGF) d'origine du titulaire du lot s'élevait à 1 100 000€ HT

Les travaux supplémentaires jusqu'à ce jour se déclinent à hauteur de 111 139,34€ HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (22 voix pour, 04 abstentions) :

- approuve les avenants au marché de travaux de réhabilitation de l'école élémentaire conformément aux montants indiqués susmentionnés,
- précise que la déclaration de prix initiale pour les lots numérotés de 1 à 4 s'élevait à 1 853 358,36€ HT. Les travaux supplémentaires jusqu'à ce jour se déclinent à hauteur de 187 336,74€ HT

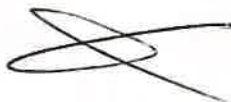
Ils représentent 10% d'augmentation par rapport aux coûts initiaux présentés.

- précise que les crédits nécessaires au paiement de ces avenants sont prévus au budget communal,

- autorise Monsieur le Maire à signer les avenants au marché de travaux de réhabilitation de l'école élémentaire pour les lots numérotés de 1 à 4, conformément aux montants indiqués susmentionnés.

Suivent les signatures,  
Copie certifiée conforme,  
Saint-Romain-le-Puy,  
le 06 octobre 2026

Le maire,  
André GACHET



Le secrétaire de séance,  
Florence PICHON



Certifié exécutoire  
Reçu en Sous-Préfecture  
le : 09.10.2026  
Publié ou Notifié  
le : 09.10.2026